



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050304

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 4/09/2023 19H22 C:000008 I:42902
V/REF : 903256
V/Email reçu le Lundi 04/09/2023 à 19H22

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

IMMEUBLE : RUE CARNOT
RUE CARNOT
01100 OYONNAX

Feillens, le 22 Mai 2024

Référence Marché: M_230509003-1

LOCALISATION : RUE CARNOT - OYONNAX - GARAGE 15/19/20/40/44/49/54/73/76

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT POIGNEE + SERRURE INTEGREE (MS00088)

Donneur d'ordre : Mme M.L. LESCUYER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 12 MARS 2024 A 9H00
PRISE DE REFERENCE POUR LES 10 POIGNEES DE PORTE DE GARAGE

LE 6 MAI 2024 A 14H45
REPLACEMENT SERRURE PORTE GARAGES 15-19 ET 44
PREVOIR NOUVELLE INTERVENTION POUR REMPLACEMENT ET MODIFICATION
PORTE GARAGES

LE 16 MAI 2024 A 13H15
REPLACEMENT POIGNEES + SERRURE INTEGREE SUR PORTE DE GARAGES

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	5	91,44	91,44
3,00	MS00088-Rempl.Poignée+Serrure intégrée	5	66,04	198,12
9,00	MS00088-Rempl.Poignée+Serrure intégrée	6	66,04	594,36

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050304

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	883,92
T.V.A. a 10,00%	88,39
TOTAL T.T.C.En EURO	972,31

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 903256 du 04/09/2023

Pr.

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: jura@servimo.fr

Voir liste annexe

Référence de la Demande

THCMEIPP Tvx hors contra Menuiseries int Partie privat.

1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230509003-1

Délai

Date limite exécution : 05/09/2023

Observations

Prévu demain

Contacter Lali, pour les accès

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté
MS00088 Poignée + Serrure intégrée	9,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par LESCUYER MARIE-LAURE le 04/09/2023

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

SERVIMO JURA
S.A.S. au capital de 15 000 €
420 rue Blaise Pascal
39000 ONS-LE-SAUNIER
Tél. 03 84 48 98 95
R.C.S. BOURG-EN-BRESSE B 798 123 030
T.V.A. Intra. FR 53 798 123 030

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN4



Bon de Commande

N° : 903256 du 04/09/2023

Pr.

SEMCODA
AGENCE D'OYONNAX
188, rue Anatole France
CS 30595
01117 OYONNAX CEDEX
Tel:04.74.73.06.78

Lieux d'interventions

Adresse	Interlocuteur	Téléphone
00014-00001-00099-00015 GAR / Type 0 Etage : RDC Rue Carnot 01100 OYONNAX	VACANT TECHNIQUE Date entrée: 01/05/2022	
00014-00001-00099-00019 GAR / Type 0 Etage : RDC Rue Carnot 01100 OYONNAX	VACANT TECHNIQUE Date entrée: 01/05/2022	
00014-00001-00099-00020 GAR / Type 0 Etage : RDC Rue Carnot 01100 OYONNAX	VACANT COMMERCIAL Date entrée: 15/02/2010	Fixe : 06.47.70.79.37
00014-00001-00099-00040 GAR / Type 0 Etage : RDC Rue Carnot 01100 OYONNAX	VACANT COMMERCIAL Date entrée: 16/01/2015	Fixe : 06.47.70.79.37
00014-00001-00099-00044 GAR / Type 0 Etage : RDC Rue Carnot 01100 OYONNAX	VACANT COMMERCIAL Date entrée: 01/05/2011	Fixe : 06.47.70.79.37
00014-00001-00099-00049 GAR / Type 0 Etage : RDC Rue Carnot 01100 OYONNAX	VACANT COMMERCIAL Date entrée: 22/04/2014	Fixe : 06.47.70.79.37
00014-00001-00099-00054 GAR / Type 0 Etage : RDC Rue Carnot 01100 OYONNAX	VACANT TECHNIQUE Date entrée: 01/05/2022	
00014-00001-00099-00073 GAR / Type 0 Etage : RDC Rue Carnot 01100 OYONNAX	VACANT COMMERCIAL Date entrée: 01/09/2011	Fixe : 06.47.70.79.37
00014-00001-00099-00076 GAR / Type 0 Etage : RDC Rue Carnot 01100 OYONNAX	VACANT TECHNIQUE Date entrée: 01/05/2022	

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **Rue Carnot 01100 OYONNAX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **04/09/2023**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 903256